

Pour lutter contre le plastique, le gouvernement lancera en 2019 un "bonus-malus"

Ces "bonus" et "malus" pourront aller jusqu'à 10% du prix des produits.

Par L'Obs Publié le 13 août 2018 à 11h39

<https://www.nouvelobs.com/planete/20180813.OBS0805/pour-lutter-contre-le-plastique-le-gouvernement-lancera-en-2019-un-bonus-malus.html>

Moins cher le plastique recyclé ? Le gouvernement entend mettre en place à partir de 2019 un système de "bonus-malus" pour généraliser le recyclage du plastique, donc passer par le portefeuille des consommateurs, en pleine vague mondiale de réglementation du secteur.

"Demain, quand il y aura le choix entre deux bouteilles, l'une fabriquée en plastique recyclé et l'autre non, la première sera moins chère", a déclaré Brune Poirson, secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, dans un entretien au "Journal du dimanche" (JDD).

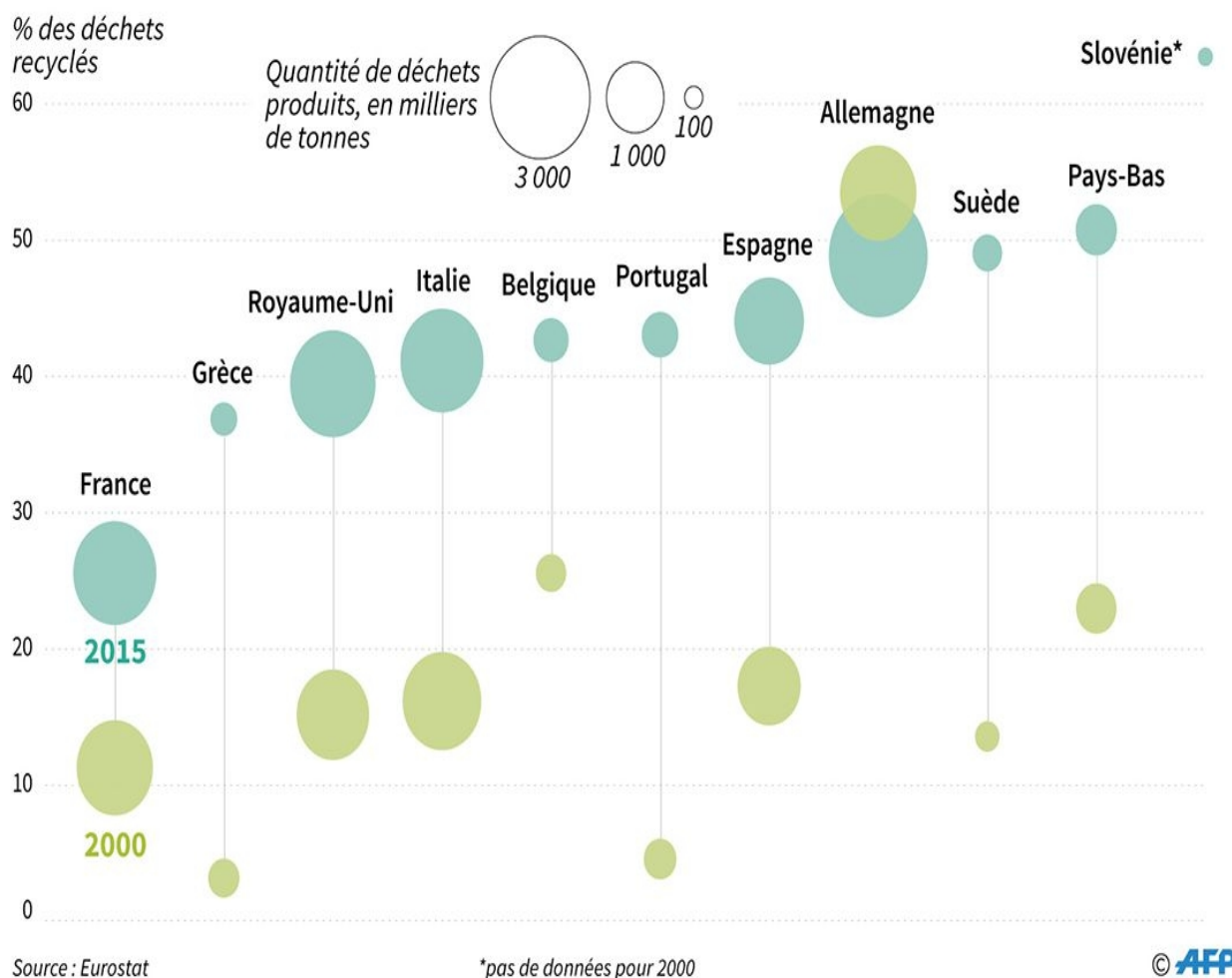
Cette mesure, que Brune Poirson veut mettre en œuvre en 2019, avant de la "faire monter en puissance", consistera en un "bonus-malus" sur les produits à base de plastique et pourra aller jusqu'à 10% de leur prix.

La secrétaire d'Etat ne précise pas dans quelle proportion le dispositif abaisserait le coût des objets en plastique recyclé et relèverait celui de ceux qui ne le sont pas.

Brune Poirson s'est également abstenue d'établir un calendrier pour la mise en place généralisée d'une consigne sur le plastique. Piste évoquée par le ministère en début d'année, il consiste à associer un emballage à une caution que le consommateur paye à l'achat du produit et récupère sous forme monétaire ou de bon d'achat lorsqu'il le restitue.

Emmanuel Macron avait promis pendant sa campagne d'arriver à 100% de recyclage des plastiques d'ici 2025 en France, contre 25% environ aujourd'hui, selon une étude de "60 Millions de consommateurs".

Recyclage des emballages en plastique en Europe



La France, mauvaise élève de l'Europe ? (SIMON MALFATTO, VALENTINA BRESCHI / AFP)

"On espère que les industriels joueront le jeu"

Le bonus-malus est "une logique dans laquelle on se retrouve", a déclaré à l'AFP Emmanuel Guichard, délégué général de la fédération française de l'emballage plastique (Elipso).

Encore faut-il que les alternatives au plastique existent, nuance-t-il toutefois :

"Pour les bouteilles, c'est un choix du consommateur qui est possible. Mais il ne faut pas oublier les autres. Sur le pot de yaourt, il n'y a aujourd'hui pas de plastique recyclé."

"On espère que les industriels joueront le jeu pour que les consommateurs ne soient pas directement pénalisés", a relevé pour sa part Flore Berlingen, directrice de l'association Zero Waste France, interrogée par l'AFP.

348 millions de tonnes de plastique produites en 2017

Brune Poirson confirme ainsi la ligne du gouvernement : collaborer avec le secteur plutôt que bannir immédiatement certains produits, même si elle rappelle que l'exécutif veut interdire le commerce des pailles en plastique d'ici 2020.

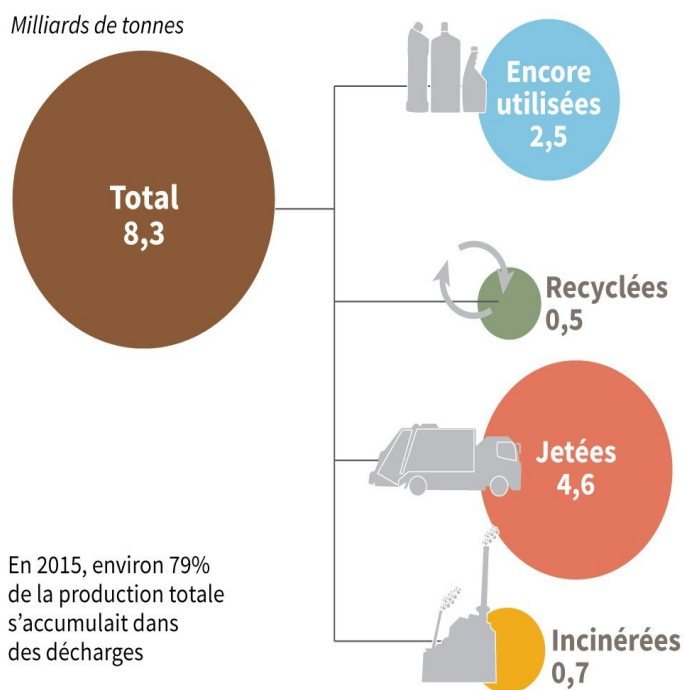
"Le recyclage est essentiel, mais pas suffisant", regrette toutefois Flore Berlingen. "Il faut absolument couper le robinet et avoir des mesures plus fermes pour tout ce qui concerne le suremballage, les objets jetables."

Le "bonus-malus est une partie de la solution, bien qu'incomplète, puisque cela ne concerne que le recyclage et non la réduction du plastique", a réagi Fanny Vismara pour le collectif "Plastic Attack France", rappelant que le verre, contrairement au plastique, était "recyclable à l'infini".

L'industrie du plastique reste florissante : la production mondiale a progressé de plus de 40% en dix ans. Entre 2007 et 2017, elle est passée de 245 à 348 millions de tonnes, avec l'emballage comme premier débouché.

La planète plastique

Environ 8,3 milliards de tonnes produites depuis les années 50



Source : Sciencemag.org/Geyer, Jambeck, Law

© AFP

(GILLIAN HANDYSIDE, LAURENCE CHU, AUDE GENET / AFP)

"Si dans deux ans, le compte n'y est pas"...

Le gouvernement avait reçu début juillet une cinquantaine d'entreprises et de fédérations, qui ont pris différents engagements, par exemple doubler le taux d'incorporation de matières premières issues du recyclage dans les produits en plastique.

"Si dans deux ans, le compte n'y est pas, alors on passera au règlement", assure Brune Poirson.

Michel-Edouard Leclerc, PDG de l'enseigne de distribution portant son nom, annonce dans le même "JDD" avoir décidé "d'anticiper la loi" en ne proposant plus de pailles et de vaisselle en plastique début 2019.

Parmi d'autres grandes enseignes, Carrefour veut cesser la commercialisation des pailles fin 2018 et supprimer ses emballages plastiques non recyclables de fruits et légumes bio.

La diffusion massive sur les réseaux sociaux d'images des océans et de la faune marine étouffant sous les déchets, et le lancement de certaines initiatives telles que les Plastic Attacks (des rassemblements de consommateurs qui entassent leurs emballages à la sortie d'un supermarché) commence à susciter des réponses politiques dans le monde.

La Commission européenne veut ainsi réduire drastiquement l'utilisation d'objets à usage unique, du coton-tige au matériel de pêche.

Les sacs en plastique à usage unique ont été par exemple interdits cette année au Chili et en Nouvelle-Zélande, comme c'est le cas en France pour ceux qui ne sont pas compostables.

(Avec AFP)